

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 juillet 2022

n° 100-22

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché F21078 relatif aux travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière, et à la construction du réservoir de Plainpalais et de deux stations de pompage associées*

- date de convocation le 01 juillet 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Le Châtelard, gymnase, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévisse - de Michel Camoz à Jean-Benoît Cerino - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Hervé Ferroud-Plattet à Vincent Boulnois - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 07 juillet 2022

délibération n° 100-22

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché F21078 relatif aux travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière, et à la construction du réservoir de Plainpalais et de deux stations de pompage associées**

Philippe Gamen en l'absence de Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché F21078 relatif aux travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière, et à la construction du réservoir de Plainpalais et de deux stations de pompage associées, a été attribué au groupement d'entreprises Mauro SAS / Sogea Rhône-Alpes.

Le marché comprend les travaux de génie civil, d'aménagement de voirie et d'équipements hydrauliques et électromécaniques relatifs à la construction :

- d'un nouveau réservoir de 1 000 m³ et à la démolition des anciens ouvrages,
- de deux stations de pompage.

Un avenant est nécessaire, pour prendre en compte des travaux supplémentaires faisant suite aux études de modélisation confiées à SAFEGE pour répondre aux orientations du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et du PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) de Grand Chambéry. Les modifications visent à optimiser les ressources, réduire les consommations d'énergie et limiter les achats d'eau à Grand Lac.

Le projet consiste à revoir l'adduction principale du réservoir de Plainpalais pour garantir son fonctionnement dans les conditions idéales en gravitaire et ne recourir aux autres pompes qu'en cas de nécessité.

L'avenant s'élève à 144 854,05 € HT, soit un pourcentage de 10,2 % du montant du marché.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F21078,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 23 juin 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au marché F21078 relatif aux travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière, et à la construction du réservoir de Plainpalais et de deux stations de pompage associées,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 100-22

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché F21078 relatif aux travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière, et à la construction du réservoir de Plainpalais et de deux stations de pompage associées
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	13 juillet 2022
Annexe(s) :	annexe avenant 1 marche F21078, avenant 1 marche F21078

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220713-lmc1H27650H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27650H1

Date de transmission en Préfecture :	14 juillet 2022
Date de réception en Préfecture :	14 juillet 2022
Publication :	jeudi 14 juillet 2022